

L'Anse-Saint-Jean, le 12 septembre 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :

- Monsieur Richard Perron
- Monsieur Michel Boudreault
- Monsieur Carl Brassard
- Monsieur Yvan Côté
- Monsieur Daniel Boudreault
- Monsieur Daniel Corbeil
- Monsieur Claude Bouchard

270-2022
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

271-2022
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'août 2022
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Club nautique de L'Anse-Saint-Jean - demande de cession de l'empiètement du pavillon sur leur propriété
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt de la liste des dépenses engagées par le directeur général
 - 7.2 Mise en candidature - Prix Relève municipale - Monsieur Jonathan Desbiens
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Offre de service de la compagnie SPI pour l'élaboration du programme de cadénassage.
 - 8.2 Installation de deux génératrices - Édifice municipal et Centre communautaire La Petite École
- 9. URBANISME**

- 9.1 Recommandation CCU65-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur Richard Haddad, de la Providence (lots 6 145 686 et 6 145 707)
- 9.2 Recommandation CCU66-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur Frédéric Martel - 53 B, rue de Vébron
- 9.3 Recommandation CCU67-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur François Kimpton, rue du Rivage (lot 6 396 129)
- 9.4 Recommandation CCU68-2022 - Plan d'aménagement d'ensemble - 9458-6252 QUÉBEC INC. représenté par monsieur Simon-Olivier Côté,
- 9.5 Constat d'infraction pour conteneur maritime illégal sur le lot 6 144 796

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Cession des lots 6 145 984 et 6 455 774 appartenant à Monsieur Sébastien Perron à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 11.2 Parc Perron - Démarche de financement auprès du ministère fédéral infrastructure Canada - Programme Fonds pour les Infrastructures naturelles - Mandat dévolu auprès de l'organisme Eurêko
- 11.3 Honoraires professionnels Monsieur Réjean Fortin - chargé de projet en développement durable et changements climatiques

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

272-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022.

273-2022

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'AOÛT 2022

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2022 au montant de 2 002 479.81 \$ et des paiements directs au montant de 59 136.88 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Aucune petite caisse n'est à renouveler.

274-2022

CLUB NAUTIQUE DE L'ANSE-SAINT-JEAN - DEMANDE DE CESSION DE L'EMPIÈTEMENT DU PAVILLON SUR LEUR PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QU'UN bâtiment appartenant à la municipalité empiète sur la propriété du Club Nautique de L'Anse-St-Jean inc;

CONSIDÉRANT QUE le Club Nautique demande à la municipalité de prendre les mesures nécessaires afin de cesser cet empiètement;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la démolition cet automne du bâtiment qui empiète sur la propriété du Club Nautique.

275-2022

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, le directeur général doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a conclu des contrats de moins de 25 000 \$ qui sont les suivants :

Raison	Entreprise	Montant
Caractérisation des actifs municipaux et intégration de l'information dans le module de gestion du territoire	GID experts inc.	14 237.50 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000.00 \$.

276-2022

MISE EN CANDIDATURE - PRIX RELÈVE MUNICIPALE - MONSIEUR JONATHAN DESBIENS

CONSIDÉRANT le travail réalisé dans le but d'améliorer la position de la Municipalité dans son développement;

CONSIDÉRANT la mise en place de plusieurs éléments facilitant le bon déroulement des opérations que ce soit la réglementation, les différents projets, les finances et autres aspects de la vie municipale;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la candidature de monsieur Jonathan Desbiens pour le « Prix Relève municipale » au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

277-2022

OFFRE DE SERVICE DE LA COMPAGNIE SPI POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE CADENASSAGE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire un programme de cadenassage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un règlement sur la gestion contractuelle et qu'elle peut donner un contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SPI a déjà travaillé sur d'autres dossiers de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la compagnie SPI pour l'élaboration du programme de cadenassage de la Municipalité au montant de 3 875 \$ plus taxes.

278-2022

INSTALLATION DE DEUX GÉNÉRATRICES - ÉDIFICE MUNICIPAL ET CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT l'achat de deux génératrices pour les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal sera un centre de coordination et que le Centre communautaire la Petite École sera un lieu d'hébergement pour les sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire des modifications électriques pour l'installation de la génératrice à l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons réalisé une première invitation pour les travaux pour les deux édifices en 2021 et une deuxième en 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissionnaires;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la compagnie Valmo Électrique pour l'installation de la génératrice au Centre communautaire La Petite École au montant de 6 150.00 \$ plus taxes.

ET d'accepter la soumission au montant de 20 650.00 \$ plus taxes concernant l'installation de la génératrice à l'édifice municipal ainsi que la mise à niveau de la conformité de l'interrupteur principal.

279-2022

RECOMMANDATION CCU65-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR RICHARD HADDAD, DE LA PROVIDENCE (LOTS 6 145 686 ET 6 145 707)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Haddad a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une résidence située sur la rue de la Providence (lots 6 145 686 et 6 145 707);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du développement du Faubourg du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour la construction d'une résidence située sur la rue de la Providence

(lots 6 145 686 et 6 145 707.)

280-2022

RECOMMANDATION CCU66-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR FRÉDÉRIC MARTEL - 53 B, RUE DE VÉBRON

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédéric Martel a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une remise située au 53 B, rue de Vébron;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour la construction d'une remise située au 53 B, rue de Vébron.

281-2022

RECOMMANDATION CCU67-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR FRANÇOIS KIMPTON, RUE DU RIVAGE (LOT 6 396 129)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Kimpton a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une résidence située sur la rue du Rivage (lot 6 396 129);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du développement du développement Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour la construction d'une résidence située sur la rue du Rivage (lot 6 396 129)

282-2022

RECOMMANDATION CCU68-2022 - PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - 9458-6252 QUÉBEC INC. REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR SIMON-OLIVIER CÔTÉ, ROUTE 170 (LOT 6 145 340)

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9458-6252 QUÉBEC INC. représentée par monsieur Simon-Olivier Côté, a déposé au service d'urbanisme de la municipalité une demande de plan d'aménagement d'ensemble pour un projet de développement domiciliaire sur le lot 6 145 340;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a donné une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de la demande pour le plan d'aménagement d'ensemble de la compagnie 9458-6252 QUÉBEC INC. qui est représentée par monsieur Simon-Olivier Côté, sur le lot 6 145 340.

283-2022

CONSTAT D'INFRACTION POUR CONTENEUR MARITIME ILLÉGAL SUR LE LOT 6 144 796

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a constaté l'implantation d'un conteneur maritime illégal sur le lot 6 144 796;

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'infraction a été envoyé au propriétaire du lot;

CONSIDÉRANT QU'UN délai de 15 jours a été donné au propriétaire afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a donné suite;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir un constat d'infraction au propriétaire du lot 6 144 796 concernant l'implantation d'un conteneur maritime illégal sur ce lot.

ET QUE la résolution # 264-2022 soit abrogée.

284-2022

CESSION DES LOTS 6 145 984 ET 6 455 774 APPARTENANT À MONSIEUR SÉBASTIEN PERRON À LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT la résolution R-450-2019 entérinée en décembre 2019 stipulant la signification d'intérêt de cession pour le terrain – lots 2A-P, Rang 7, Canton Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la résolution R-121 2020 entérinée en mai 2020 stipulant le devis d'entreprendre et défrayer le plan de localisation des terrains désignés;

CONSIDÉRANT la création du lot 6 455 774 en vertu de l'article 3043, al. C.c.Q. à la Direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec;

CONSIDÉRANT la cession du terrain 6 145 984 – îlot central devant faire l'objet d'un aménagement piétonnier en hommage à famille Perron;

CONSIDÉRANT la requête du cabinet notarial Laetitia Meyer à l'effet d'abroger et d'actualiser les résolutions précédentes par la présente;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser à entreprendre et à défrayer l'acte notarié au bénéfice de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour le lot 6 455 774 ainsi que le lot 6 145 984 selon la partie de lot concerté avec monsieur Sébastien Perron;

ET QUE soit autorisé le maire, Monsieur Richard Perron, ainsi que le directeur général, Monsieur Jonathan Desbiens, à ratifier ladite cession de terrain pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ET QUE soient autorisées l'instauration et l'édification d'un parc avec une plaque à l'effigie de la famille Perron en signification de remerciement.

285-2022

PARC PERRON - DÉMARCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE FÉDÉRAL INFRASTRUCTURE CANADA - PROGRAMME FONDS POUR LES

INFRASTRUCTURES NATURELLES - MANDAT DÉVOLU AUPRÈS DE L'ORGANISME EURÊKO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est propriétaire de l'enceinte de 225 mètres carrés sise au matricule XXX et que son emplacement constitue un excellent périmètre avec une percée visuelle sur le Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a mandaté l'organisme Eurêko pour proposer un plan d'aménagement avec des scénarios de technique de gestion des eaux selon 3 options valables accompagnées de panneaux éducatifs, de mobilier urbain et d'un plan de plantation d'espèces végétales rustiques de la zone boréale;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité d'un comité conseiller tenue le 23 août 2022 auquel l'organisme Eurêko a présenté le plan d'aménagement du nouveau parc Perron;

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer une démarche de financement auprès du ministère fédéral Infrastructure Canada – programme Fonds pour les infrastructures naturelles auquel le projet cité en rubrique répond adéquatement au cadre normatif et sujet à l'admissibilité d'un financement de l'ordre de 80 % des dépenses admissibles;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un devis d'exécution auprès de l'organisme Eurêko afin de compléter et de déposer une démarche de financement auprès du ministère fédéral Infrastructure Canada – programme Fonds pour les infrastructures naturelles associées à la réalisation du parc Perron.

286-2022

HONORAIRES PROFESSIONNELS DE MONSIEUR RÉJEAN FORTIN - CHARGÉ DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT le besoin de ressources humaines spécialisées en vertu des projets en cours et en développement autant des départements des travaux publics, des projets d'infrastructures que des dossiers à incidence durable;

CONSIDÉRANT les projets en développement durable et en changements climatiques en cours de réalisation et en développement devant nécessiter des expertises dans plusieurs domaines d'activités municipales nécessitant des connaissances et des compétences notamment en sécurité civile, en environnement et en gestion de projets;

CONSIDÉRANT le prolongement d'utilisation d'une ressource externe comme chargé de projet en développement durable et en changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le prolongement d'une banque d'heures (300 heures) pour services professionnels qui sera utilisée dans le cadre de divers projets relevant des départements municipaux (périmètre des travaux publics et de développement;

ET QUE l'on accepte la bonification des honoraires professionnels passant de 60 \$ à 70 \$ / l'heure de monsieur Réjean Fortin comme ressource attribuable aux divers projets à caractère environnemental, de développement durable et de travaux publics jusqu'en décembre 2022 pour une entente contractuelle jusqu'à concurrence de 21 000 \$.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous mentionne que les pluies de la semaine dernière ont occasionné des petits dommages à la piste cyclable.

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault fait un petit résumé des activités de La Petite École :

Camp de jour :

Le camp de jour a été en fonction 8 semaines et nous avons fait 62 inscriptions.

Ils ont fait diverses activités et sorties.

Exposition du Presbytère :

L'exposition « Quelque chose qui vient de loin » de madame Eugénie Lavoie et les élèves de l'école primaire Fréchette. Nous avons eu beaucoup de visiteurs.

L'assemblée générale du Centre communautaire La Petite École se tiendra le 13 septembre à 14 h 30 à la salle Lionel Plourde.

Nous aurons également la présentation de MADA le 27 octobre 2022.

Monsieur Boudreault veut féliciter Madame Lysanne Boily ainsi que tous les employés municipaux pour leur travail. Sans ces personnes, les activités ne pourraient pas avoir lieu.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous mentionne que le Festival des fours à pain a bien fonctionné encore cette année. Nous avons eu 135 participants pour le rallye et 80 participants l'ont complété. Nous avons accueilli 65 personnes pour le souper. Monsieur Perron remercie tous les partenaires pour cette activité.

Monsieur Perron rappelle à la population que les réunions du conseil ne sont plus en direct sur Facebook et invite les personnes à adresser leurs questions par courriel à l'adresse : info@lanse-siant-jean.ca.

PÉRIODE DE QUESTIONS

287-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Carl Brassard propose la fermeture de la séance à 19 h 31.

Monsieur Jonathan Desbiens,
Directeur général / greffier-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».